

ADHESION 2021

↳ Conformément à la **Loi : 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010**, les dons au profit des organismes d'Utilité Publique et assimilés et des organismes d'intérêt général et assimilés, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % des versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable.

NOM : **Prénom :**

Profession :

Adresse :

.....

.....

Code Postal : **Ville :**

Cotisation :

- Cotisation de base – 9 € minimum
- Montant supérieur à 9 € - Précisez SVP :.....Euros

Paiement par :

- Chèque bancaire ou postal
- Espèces
- Prélèvement

Date et Signature :/...../2021

A retourner, s'il vous plaît, à :

O.P.H.S. – Siège social – 91 rue Saint Pierre – 60000 BEAUVAIS



↳ Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. L'O.P.H.S s'engage à ne pas communiquer vos nom et adresse à des Sociétés ou Associations extérieures.